



# L'essentiel du Préjudice Scolaire et Universitaire

6 décembre 2021

Ce poste de préjudice tend à objectiver les restrictions de l'accès à l'instruction ou la modification du cursus scolaire ou de formation indépendamment des objectifs professionnels.

## LES FONDAMENTAUX

- Le PSU se distingue du déficit fonctionnel permanent et de la perte de gains professionnels futurs
- Le PSU correspond à une restriction de l'accès à l'instruction et non aux conséquences professionnelles futures
- Le PSU est caractérisé même pour une victime n'ayant pas encore entamé sa scolarité

## CRITERES D'EVALUATION

### ❖ Arrêt du projet initial :

- Changement de projet : autre orientation, autre formation imposée par le handicap ;
- Arrêt de la scolarité ou de la formation : ne peut plus être scolarisé ou formé, ou ne pourra jamais l'être (PSU total) ;

### ❖ Conséquences sur le projet scolaire initial :

- Un retard dans la réalisation du projet : perte d'années, redoublement en raison des difficultés ;
- Impact sur la difficulté du projet : gêne ou pénibilité d'apprentissage, surcroît de travail ;
- Impact sur la faisabilité du projet : absences fréquentes pour soins, fatigue, perte de motivation ;
- Baisse des résultats ;

### ❖ Aménagement du cadre scolaire ou de formation

- Aménagement du cadre scolaire : tiers temps, programme d'un an sur deux ans ;
- Aide nécessaire : soutien scolaire, AVS, classe avec effectif réduit ;
- Allongement de la durée des études ;

## CONTENU DE L'EXPERTISE

### ❖ Les références nécessaires pour évaluer le préjudice :

- Dossier scolaire de la victime : bulletin de notes, diplômes, souhaits d'orientation, projet personnalisé de scolarisation ;
- L'environnement familial : est à prendre en compte pour envisager le type d'études, longueur (sans discrimination !) ;
- Attestations concernant le parcours scolaire de la victime : médecins, éducateurs, AVS, enseignant, famille, amis...

### ❖ L'évaluation :

- Détailler les conséquences du fait générateur sur le projet scolaire ;
- Décrire une éventuelle privation d'accès à une formation ou de succès à un examen ;
- Conclure à une impossibilité totale ou à une altération (retard, modification, difficulté accrue, perte de valeur ou d'intérêt) du projet scolaire, universitaire ou de formation.